

**73030 - Rénovation et
accroissement du parc privé - ANAH**

**Proposition de reconduction du partenariat avec
le CLER-Réseau pour la Transition Énergétique
en vue de la mise en oeuvre d'un Service Local
d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME)**

Rapport n° CP/2019/311

Service gestionnaire :

L540 - Service Amélioration de l'habitat privé

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de poursuivre le partenariat avec le CLER-Réseau pour la Transition Énergétique, en vue de la mise en œuvre du service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME) sur le territoire départemental hors Eurométropole de Strasbourg pour les années 2019 et 2020.

Ce partenariat s'inscrit dans l'axe stratégique de la politique départementale de l'habitat adoptée le 26 mars 2018 (CD/2018/008) "Encourager un habitat plus performant et de meilleure qualité" avec pour objectif de lutter efficacement contre la précarité énergétique des ménages.

Le SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie) est un programme d'accompagnement en faveur des économies d'énergie pour les ménages en situation de précarité énergétique dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie. Il permet d'organiser des actions de lutte contre la précarité énergétique, tout en renforçant le repérage des ménages en précarité énergétique. Le CLER-Réseau pour la Transition Énergétique, coordonne à l'échelle nationale le dispositif SLIME. Il permet aux collectivités de valoriser en certificats d'économies d'énergies (CEE) "précarité énergétique" leurs dépenses dédiées à la mise en œuvre du dispositif localement.

L'arrêté du 8 octobre 2018 (réf. NOR : TRER1827802A) portant reconduction des programmes dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie pour l'année 2019-2020, au titre du programme SLIME n°PRO-INFO-PE-1, a permis au CLER-Réseau pour la Transition Énergétique de lancer un appel à candidatures auprès des collectivités ou structures souhaitant porter un SLIME.

Par délibération du 26 mars 2018 (CD/2018/008), le Conseil Départemental, a adopté la politique départementale de l'habitat, dans laquelle la lutte contre le mal logement et la précarité énergétique constitue un axe prioritaire dans le cadre de l'accompagnement à la transition énergétique et la recherche d'un habitat plus performant et de meilleure qualité. Cet axe est également fortement développé dans la stratégie départementale en faveur de la transition énergétique et écologique adoptée par le Conseil Départemental lors de sa réunion du 13 décembre 2018.

Fort de cet engagement, et compte tenu du partenariat des années précédentes, le Département a décidé de faire acte de candidature à l'appel à projet 2019-2020 lancé par le CLER-Réseau pour la Transition Énergétique pour la mise en place d'actions d'accompagnement des ménages pour la maîtrise de l'énergie. La candidature du Département a été retenue le 29 mars 2019.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de convention à conclure avec le CLER.

1. Bilan de la mise en œuvre du Service Local d'Intervention et de Maîtrise de l'Énergie sur le territoire du Bas-Rhin hors Eurométropole de Strasbourg.

Le dispositif SLIME a été lancé sur le territoire du Bas-Rhin en dehors de l'Eurométropole de Strasbourg en 2013. Il a pour objectif d'organiser la détection des publics en situation de précarité énergétique, de proposer à ces publics des visites avec diagnostic du logement et de promouvoir des actions d'accompagnement aux écogestes et/ou des orientations vers des interventions sur le bâti.

L'utilité du dispositif a été démontrée pour l'accompagnement des ménages en précarité, pour l'appui aux travailleurs sociaux, ainsi que pour le repérage des situations de logements insalubres et non décents, tout comme pour l'orientation vers les travaux de rénovation avec l'appui des aides du PIG Rénov'Habitat.

La principale action du SLIME constitue une opération préventive aux impayés d'énergie et cible :

- les ménages bénéficiaires d'aides pour les travaux d'énergie qu'ils réalisent ;
- les ménages bénéficiaires d'une aide aux impayés d'énergie de la part du FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) ;
- les ménages, signalés par les travailleurs sociaux du Département ou par les centres communaux d'action sociale (CCAS), ayant des difficultés à se chauffer ou à payer leurs charges d'énergie ;
- les ménages signalés par les fournisseurs d'énergie (Electricité de s Strasbourg, EDF, ...) ayant des consommations importantes ou des impayés ;
- les ménages signalés par la CAF ayant des difficultés à acquitter leurs factures d'énergie.

Ces ménages restent majoritairement repérés par les travailleurs sociaux du Département, les associations intervenant dans le domaine du logement, et les centres communaux d'action sociale (CCAS).

Pour la période 2013-2018, la gestion de ce dispositif a été réalisée en régie par le Département, en lien avec ses partenaires institutionnels (Communes, CCAS, Intercommunalités, fournisseurs d'énergie, CAF et associations). Le bilan fait état de plus de 500 ménages suivis. Ces ménages ont pu bénéficier d'un diagnostic des consommations suivi de conseils d'usage et comportementaux en lien avec la réalité du logement, de la fourniture de petits équipements permettant de réaliser des économies (ampoule basse consommation, mousseur, boudin de porte, etc.) et d'une orientation vers les dispositifs adaptés à leur situation :

- travaux réalisés dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67 ;
- accompagnement par le Dispositif Départemental d'Éradication du Logement Insalubre ou Non Décent (DDELIND) ;
- mise en place d'un accompagnement social lié au logement ;
- mise en place du tarif de première nécessité, ou chèque énergie, etc.

2. Proposition d'un projet de partenariat à conclure avec le CLER pour la mise en œuvre du SLIME à l'échelle du département du Bas-Rhin hors Eurométropole de Strasbourg

Pour la période 2019-2020, il est proposé d'accompagner respectivement, 220 ménages sur l'année 2019 puis 300 ménages sur l'année 2020 sur le territoire départemental du Bas-Rhin hors Eurométropole de Strasbourg.

Le Département mettrait en œuvre les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de cette action notamment avec la présence d'une coordinatrice et de chargés de visites qui auront en charge de :

- rendre visite aux ménages concernés, préalablement signalés par les donneurs d'alertes (travailleurs sociaux en particulier) ;
- réaliser un diagnostic socio-technique intégrant une analyse du bâti, des comportements, ainsi que des factures d'énergie ;
- sensibiliser ces ménages aux éco-gestes, et donner du petit matériel adapté aux situations ;
- renvoyer vers les dispositifs adaptés tels que les opérateurs du PIG Rénov'Habitat, le DDELIND, le logement social, les aides sociales....

Afin de permettre le déploiement du dispositif, le Département prioriserait son action sur les territoires prioritaires :

- les territoires sur lesquels les taux de précarité énergétique sont les plus importants : Communauté de Communes de l'Alsace Bossue, Communauté de Communes de Sauer Pechelbronn et Communauté de Communes de Hanau-La Petite-Pierre ;
- les territoires partenaires du PIG Rénov'Habitat 67 qui interviennent sur le volet la lutte contre la précarité énergétique : CC de la Vallée de la Bruche, CC du Pays de Niederbronn-les-Bains, CC du Pays de Wissembourg, CC du Ried de Marckolsheim, Commune de Muttersholtz, Communauté d'Agglomération de Haguenau, CC du Pays de la Région de Saverne et la Commune de Dorlisheim.

L'appui par le CLER consiste à organiser l'accompagnement technique de l'équipe du SLIME, la mise en réseau des acteurs, le développement des outils (tels que SoliDiag), ainsi que le versement de forfait par visites réalisée, après massification et vente des certificats d'économie d'énergie (CEE). Ce dernier point permet le financement partiel du dispositif, avec un forfait de visite estimé à 470 €.

Par ailleurs, le coût de la formation "Réaliser un diagnostic sociotechnique au domicile des ménages en précarité énergétique" est pris en charge à hauteur de 75 %.

Ainsi, pour un objectif de 520 visites sur la période 2019-2020, le coût total du dispositif est estimé à 293 758 €, avec des recettes estimées pour le Département à un maximum 193 786,60 €, soit 70% du budget réel.

Tableau des dépenses liées au projet sur la période du 01/01/2019 au 31/12/2020

Nom des financeurs	Prestation prise en charge	Montant de la participation	Recettes (forfait par visite en fonction des objectifs atteints au regard des options validées)
Département du Bas-Rhin	Participation à la rémunération des agents affectés à la mission, formation, communication, frais de déplacement, achats des petits équipements	276 838 €	
Etat	Financement des volontaires en service civique	16 920 €	
CLER	Versement au forfait et en fonction de l'objectif atteint, sans dépasser 70% du budget réel.		193 786.60 €

Il est proposé à la Commission Permanente de valider les conditions fixées par le CLER-Réseau pour la Transition Énergétique pour la mise en œuvre du dispositif SLIME sur le territoire départemental hors Eurométropole de Strasbourg.

Il est également proposé d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure pour la mise en œuvre du dispositif SLIME sur le territoire départemental hors Eurométropole de Strasbourg, annexé au présent rapport, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 mars 2021, compte tenu des modalités de versement des financements pour un dispositif opérationnel du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020.

La Commission Emploi Insertion et Logement réunie le 20 juin 2019 a émis un avis favorable à ce projet de délibération.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *approuve la mise en place d'un partenariat entre le Département et le CLER-Réseau pour la Transition Énergétique pour la mise en œuvre d'un Service Local d'Intervention pour la Maitrise de l'Energie (SLIME Actifs 67) ;*
- *approuve les termes du projet de convention correspondant, annexé au présent rapport ;*
- *autorise son président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 28/06/19

Le Président,



Frédéric BIERRY